

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2192

présenté par

Mme Vidal, M. Bothorel, Mme Brulebois, M. Huyghe, Mme Le Grip, M. Ledoux, M. Marion,
M. Mazars, Mme Melchior, Mme Missoffe, Mme Pouzyreff, M. Rousset, M. Sorre, M. Valletoux,
M. Travert et Mme Vignon

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.